

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 7 JUIN 2022, À 17 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SITUÉ SUR LA 5<sup>E</sup> RUE.**

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers : Poste 1 : Mathieu Blanchette  
Poste 2 : Harold Mercier, maire-suppléant  
Poste 4 : Daniel Fournier  
Poste 5 : Jean-Pierre Chouinard  
Poste 6 : André Minville

**Et :**

La directrice générale  
et greffière-trésorière  
par intérim : Emmanuelle  
Desrochers-Perrault

**Est absent :**

Le conseiller : Poste 3 : Jean-Philippe Poulin

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 17 h.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE ADJOINTE ET D'UNE TRÉSORIÈRE ADJOINTE.
4. DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DE MONT COPPER ET ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER.
5. PÉRIODE DE QUESTIONS.
6. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

**3. RÉSOLUTION 22-090 - NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE  
ADJOINTE ET D'UNE TRÉSORIÈRE ADJOINTE.**

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale et greffière adjointe, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, jusqu'au 20 juin prochain.

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers au niveau du greffe et de la trésorerie ne peuvent attendre son retour.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE pour la période du 6 au 17 juin 2022, madame Nadia Soucy soit et est nommée à titre greffière adjointe pour les dossiers touchant le greffe de la Municipalité et qu'elle soit par le fait même autorisée à signer tout document s'y rattachant.

QUE pour la période du 6 au 17 juin 2022, madame Geneviève Thibodeau soit et est nommée à titre trésorière adjointe pour les dossiers touchant la trésorerie de la Municipalité et qu'elle soit par le fait même autorisée à signer tout document s'y rattachant.

QUE pour cette période du 6 au 17 juin 2022, une majoration du salaire, majoration horaire de 2,00 \$, de madame Soucy et de madame Thibodeau soit et est appliquée.

**4. RÉSOLUTION 22-091 - DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ  
CANADIENNE DU CANCER DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES D'ÉNERGIE ÉOLIENNE  
DU MONT COPPER ET ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER.**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Gérald Babin pour la Société canadienne du cancer pour un don pour l'édition 2022 de la Marche Relais de ladite Société.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde, à la Société canadienne du Cancer pour la Marche relais 2022 par le biais du programme de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, la somme totale de 500 \$, soit 250 \$ d'Énergie éolienne du Mont Copper et 250 \$ d'Énergie éolienne du Mont Miller.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question n'est posée.

**6. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ  
MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à  
17 h 04.

---

Délisca Ritchie Roussy  
Maire

---

Nadia Soucy  
Greffière adjointe